

Avenir des écoles des ministères MEDDE-MLETR

Sans écoles, plus de ministères techniques ...et inversement!

FORCE OUVRIERE porte son cahier de revendications

Les MEDDE-MLETR exercent leur tutelle sur 8 écoles assurant une formation initiale et continue dans les différents domaines d'intervention de ces deux ministères techniques, à destination tant des agents de la fonction publique (filières fonctionnaires de formation initiale et formation continue) que de l'ensemble des étudiants (filières dites « civiles » de formation initiale) et de la population active (formation continue).

Il s'agit de :

- l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC Marne-La-Vallée);
- l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC Toulouse) ;
- l'École Nationale de la Météorologie (ENM école de Météo-France Toulouse) ;
- l'École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG école de l'IGN Marne-La-Vallée) ;
- l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE Vaulx-en-Velin) ;
- l'École Nationale des Techniciens de l'Équipement (ENTE 2 sites Valenciennes et Aixen-Provence)
- l'École Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM Nantes)
- l'École Nationale Supérieur Maritime (ENSM 4 sites).

Ces écoles disposent **d'un large éventail de formations qualifiantes et délivrent de nombreux diplômes**, qu'ils soient reconnus par le milieu universitaire (du BTS jusqu'au doctorat – l'ENPC et l'ENTPE étant par exemple « écoles doctorales ») ou par la Commission des Titres d'Ingénieur (diplômes d'ingénieur de l'ENPC, l'ENAC, l'ENM, l'ENSG et l'ENTPE). Elles disposent par ailleurs pour un certain nombre d'entre elles **d'une capacité de recherche reconnue.**

Chacune dans leur domaine, elles font référence au niveau national et international. Avec plus de 6.500 étudiants et 32.000 stagiaires accueillis par an, elles constituent collectivement un îlot non négligeable dans l'archipel de l'enseignement supérieur français.

Elles s'inscrivent d'ailleurs, selon leurs domaines de spécialité et/ou leurs implantations géographiques respectives, dans le mouvement de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur (les anciens Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur - PRES - en cours de mutation en les futures Communautés d'Universités et d'Établissements – COMUE).

Une mission « d'appui à la réflexion stratégique conduite sur le modèle d'organisation du réseau des écoles de nos ministères confronté à un contexte en pleine mutation, ainsi que sur les relations entre elles et avec les partenaires extérieurs » a été confiée le 16 avril 2014 par le Secrétaire Général des MEDDE-MLETR à Patrice Raulin, mission élargie à 3 autres écoles à tutelle partagée avec le ministère de l'enseignement supérieur et/ou le ministère de l'industrie :

- l'École Nationale d'Application des Géosciences (ENAG école du Bureau de Recherches Géologiques et Minières – Orléans);
- l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN école du Commissariat à l'Énergie Atomique – 5 sites);
- l'IFP School (école de l'Institut Français du Pétrole Rueil-Malmaison).

Dans le cadre de la réunion de concertation organisée le 11 septembre 2014, FORCE OUVRIERE a porté sa vision et ses revendications pour l'ensemble des écoles de nos ministères, contestant au passage certains postulats sous-tendant la mission.

FO s'oppose en particulier à l'affichage d'une baisse tendancielle des recrutements d'étudiants fonctionnaires, ainsi qu'à la baisse de leurs subventions pour charge de service public.

Les revendications portées par FORCE OUVRIERE :

Pour les écoles et leurs personnels :

- maintien sous tutelle des MEDDE-MLETR;
- maintien des écoles concernées comme parties intégrantes des Établissements Publics IGN et Météo-France ;
- expression ambitieuse et prospective par la tutelle des besoins quantitatifs et qualitatifs d'étudiants fonctionnaires formés dans ces écoles pour alimenter ses propres services ainsi que ceux des autres opérateurs publics appliquant les politiques ministérielles, et ce dans l'ensemble des domaines d'activités ministérielles actuellement non ou mal couverts, ou bien à renforcer, tels les systèmes d'information, l'énergie, la biodiversité, la prévention des risques majeurs et la gestion de crise, l'eau, le logement, la ruralité,...
- développement/confortement des moyens de fonctionnement (budgétaires et humains);
- maintien ou augmentation du nombre d'étudiants fonctionnaires par la voie des concours externes à l'entrée de ces écoles, qui doit rester la voie privilégiée d'entrée dans les corps correspondants au sein des MEDDE-MLETR;
- **développement ou renforcement de la recherche** dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et adaptée ;
- développement ou renforcement de la formation continue dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et adaptée ;
- valorisation des métiers et domaines de compétence ministériels auprès des étudiants et enseignants pour garantir le recrutement complet et au meilleur niveau des cursus de ces écoles;
- valorisation des écoles et de leurs étudiants auprès des différents employeurs potentiels de la sphère publique, les établissements publics ministériels, les autres ministères et les collectivités territoriales ;
- construction d'une stratégie d'alliance et de partenariat appropriée à chacune des écoles réseaux régionaux, écoles ministérielles, à l'international pour augmenter leur visibilité et leur attractivité vis-à-vis des étudiants, des chercheurs et des employeurs et en veillant à ce que ces partenariats soient porteurs de sens au regard de l'identité de chacune de ces écoles;
- maintien des valeurs de service public qui sont la marque de fabrique de ces écoles tout en reconnaissant l'intérêt d'une ouverture pour l'ensemble des lieux d'exercice des politiques des ministères ;

Pour les étudiants :

- gratuité des frais d'inscription/scolarité pour les élèves fonctionnaires, plafonnement au barème MESR pour les élèves civils, pour que nos écoles jouent leur rôle d'ascenseur social républicain;
- reconnaissance accrue de certains diplômes, tels celui de Technicien supérieur de la météorologie en tant que BTS ;
- maintien du statut d'élèves fonctionnaires pendant la ou les année(s) de scolarité au sein de ces écoles, statut qui garantit une formation initiale dédiée aux attentes propres au service public et joue un rôle important d'ascenseur social;
- possibilité de recrutement direct en sortie d'école des étudiants fonctionnaires par les établissements publics ministériels, les autres ministères et les collectivités territoriales ;
- développement des possibilités de cursus de formation prolongés en 4ème année diplômante et/ou en doctorat tant au niveau du nombre d'étudiants concernés (fin des numerus clausus) qu'au niveau des domaines de formation ;
- développement des double-cursus et/ou double diplômes, y compris à l'international.

Pour les agents des ministères :

- développement d'une réelle politique de formation continue dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et adaptée, assise sur l'ensemble des moyens de formation des écoles du ministère et dotée des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre (pour les écoles et les agents!);
- prise en compte dans la période d'engagement due au service public de tous les postes réalisés dans l'ensemble de la fonction publique d'État, territoriale, hospitalière et leurs établissements publics (en position normale d'activité ou en détachement).

Parce que les écoles de nos ministères conditionnent leur propre avenir...

...FORCE OUVRIERE en première ligne pour leur défense !